

Défendre collectivement les droits des personnels pour un syndicalisme de lutte

Ce stage est ouvert à tous les adhérent-e-s de Sud Education. Il doit permettre aux camarades de maîtriser tous les outils qui nous permettent de défendre au quotidien les droits des collègues. Nos principes, la démocratie, l'autogestion, l'anti-hiérarchie, irriguent nos pratiques syndicales quotidiennes et déterminent nos manières de défendre les droits des personnels.

Au programme ...

• Le 28 mai •

de 9h30 à 17h à l'annexe Turbigo de la Bourse du Travail de Paris, salle L.Jouhaux (67 rue de Turbigo, 75003 Paris)

Accueil à partir de 9h30.

- 10h : présentation du stage
- 10h30 : première session d'ateliers
- 14h-15h30 : deuxième session d'ateliers
- 15h45-17h15 : troisième session d'ateliers

• Liste des ateliers •

- précarité 1er et 2nd degré : contractuel-le-s enseignant-e-s / AED / CUI : tout savoir sur les contrats, (un ou deux ateliers)
- précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche : contractuel.le.s et vacataires BIATSS, enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s, droit public, droit privé : tout savoir sur les contrats,
- notions juridiques de base : quel droit pour les précaires?
- conditions de travail : les enquêtes actions.
- paritarisme : présentation et outils.
- outils syndicaux internes et externes : lettres d'information, journaux... site mutualisateur.

Merci de prévenir impérativement de votre participation en envoyant un mail à fede@sudeducation.org

Demande de stage à déposer avant le 28 avril 2018 à la hiérarchie.

La fédération rembourse 100% des déplacements, 50€ par nuit et par personne sur présentation d'une facture d'hôtel, pas de frais de bouche.

La fédération rembourse jusqu'à 3 adhérent-e-s par syndicat. Si plus de 3 adhérent-e-s participent au stage, c'est à la charge de la structure locale.

• Le 29 mai •

de 9h à 16h à la Bourse du Travail de Paris, salle Eugène Varlin (3 rue du Château d'Eau, 75003 Paris)

- 9h-10h30 : quatrième session d'ateliers
- 10h45 – 12h15 : plénière : comment accompagner les collègues dans le cadre d'un syndicalisme de lutte ?
- 14h-16h : travail en groupe : production de matériel.

• Comment faire sa demande? •

« Lieu », le ***

Mme/M. le recteur
 s/c du chef d'établissement/

Ou Mme/M. l'inspecteur d'académie

Ou Mme/M. la/le président.e de l'université de ...
 s/c de la cheffe/ du chef de service (BIATSS) / de la/du directrice.teur de composante (enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s)

Ou Mme/M. la/le directrice.teur du CROUS

Mme/M (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour / de 2 / 3 jours (selon besoin dans votre emploi du temps), en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation, qui se déroulera les ***, à ***, stage déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (144 Bd de la Villette 75019 PARIS).

Signature :

-----pour les personnels agents des départements et des régions

« Lieu », le ***

Mme/M. le Président du Conseil Général /régional
 s/c du chef d'établissement/

Ou Mme/M. l'inspecteur d'académie

Mme/M (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour / de 2 / 3 jours (selon besoin dans votre emploi du temps), en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du Décret n° 85-552 du 22 mai 1985, en vue de participer au stage de formation, qui se déroulera les ***, à ***, stage déclaré sous l'égide du CEFI Solidaires (144 Bd de la Villette 75019 Paris)

Signature :

